

Nom : "CAMPAGNE DE DEPISTAGE INFANTILE SATURNISME NORD ECUSSON"

1. Contexte

Le Centre-ville de MONTPELLIER a été identifié comme une zone où l'Habitat est ancien et parfois non réhabilité (construction d'avant 1949) lors d'études pour la mise en place d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat. Une action de prévention santé contre le saturnisme a été logiquement associée après la mise en évidence de cette situation de risque identifié par l'Agence Régionale de Santé.

2. But

Inciter les parents d'enfants vivant dans la zone identifiée à faire faire un dépistage par examen de la plombémie de leurs enfants et par là identifier plus de cas de saturnisme (> ou = 100µg/l de plomb dans le sang) et d'imprégnation (> ou = à 50 µg/l de plomb dans le sang) que par le droit commun pour agir sur l'exposition et la diminuer.

3. Déroulement

- La Caisse d'Allocations familiales a donné les coordonnées des parents d'enfants recevant des allocations sur le quartier et des courriers ont été adressés, ainsi 150 enfants de moins de 6 ans ont été identifiés dont 120 allocataires jugés prioritaires (critères socio-économiques).
- La Protection Médicale Infantile localisée dans le centre-ville a renforcé sa vigilance par rapport au suivi médical des enfants vivant dans la zone,
- l'Agence Régionale de Santé a mobilisé les médecins de ce quartier pour une vigilance renforcée sur les conditions de vie de leurs patients mineurs
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé a une vigilance accrue sur la question des revêtements lors des enquêtes Habitat réalisées sur le quartier
 - Des enfants ont donc fait l'objet de soustraction à des situations d'exposition par des travaux réalisés par les propriétaires par démarches à l'amiable ou par procédures coercitives ou par des relogements si le choix des parents était de partir.

L'action a été initiée en 2013 et 12 adresses ont ainsi été identifiées et les situations en cours de traitement pour l'année 2014 dont 5 situations de travaux réalisés. Pour d'autres l'arrêt de l'exposition s'est fait par un relogement.

4. Partenaires principaux

La Caisse d'allocations familiales, la Protection Médicale Infantile, l'Agence Régionale de Santé (les médecins et les ingénieurs du service Santé Environnement)

5. Pour plus d'information

Ville de Montpellier,

Hôtel de ville 1, place Georges Frêche 34267 MONTPELLIER CEDEX 2 SCHS

N° téléphone de la personne qui en charge de remplir cette fiche : 04 34 88 75 26

Marie-Hélène SANTARELLI, adjointe déléguée

Caroline Navarre, conseillère municipale

Cécile CLEMENT, responsable du pôle technique d'inspection sanitaire du SCHS,
cecile.clement@ville-montpellier.fr

Floriane AUBIN, Directrice SCHS, floriane.aubin@ville-montpellier.fr